

BILAN D'ACTIVITÉ 2015



Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
 Brette-les-Pins Challes Changé Parigné-l'Évêque Saint-Mars-d'Outille

L'article L. 5211-39 du C.G.C.T. stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

- 04** organisation
 - 04** des instances au rôle bien défini
- 06** entreprendre
 - 06** soutenir les projets
 - 08** favoriser les synergies
- 10** habiter
 - 10** diversifier l'habitat
 - 12** voirie : la sécurité avant tout
- 12** grandir
 - 14** promouvoir le lien social
- 16** découvrir
 - 16** la musique pour tous
 - 18** soutenir l'effort d'équipement
- 20** préserver
 - 20** réduisons nos déchets, ça déborde
- 22** finances / ressources
- 26** annexe : statuts



DES INSTANCES AU RÔLE BIEN DÉFINI

Le Conseil Communautaire est composé de 31 membres élus au suffrage universel lors des élections municipales. Chaque commune est représentée par un nombre de conseillers proportionnel à sa population. Le Conseil Communautaire se réunit 8 à 10 fois par an, débat et vote sur les projets de la Communauté de Communes. Il élit le Président et les vice-Présidents.

Le Président, membre du Conseil Communautaire et élu par lui, exerce le pouvoir exécutif, c'est-à-dire qu'il prépare et exécute les décisions du Conseil. Il dirige les services de la Communauté de Communes, ordonne et prescrit les dépenses. Il est assisté dans ces tâches par les vice-Présidents et le Bureau.

Le Bureau comprend 11 membres dont le Président et 5 vice-présidents. Il prépare les délibérations du Conseil et peut lui-même en adopter dans les limites qui lui sont fixées par ce dernier. Il se prononce sur les orientations stratégiques et les questions d'ordre général liées au fonctionnement de la Communauté. Il prépare le budget et conduit la communication générale.

Les commissions, correspondantes aux délégations des vice-Présidents, sont au nombre de 5 : Protection de l'environnement- Petite enfance, enfance jeunesse, personnes âgées et handicapées - Aménagement de l'espace, développement économique et emploi - Sport et culture - Voirie, logements et construction des bâtiments. Assistées des techniciens employés par la Communauté de Communes, elles préparent et suivent les projets qui seront soumis au Conseil. En plus du vice-Président, elles sont composées de trois membres par commune, qui sont majoritairement des élus communautaires mais peuvent aussi être désignés parmi les élus municipaux pour siéger à titre consultatif.



VERS UN ÉLARGISSEMENT DU SUD-EST MANCEAU ?

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) confirme la montée en puissance des intercommunalités, étendant à la fois leurs missions et leurs périmètres. Elle pose le principe de nouvelles compétences obligatoires : principalement le tourisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en 2018, et l'eau et l'assainissement collectif en 2020.

En fixant un seuil minimal de 15 000 habitants pour les communautés de communes à l'horizon du 1^{er} janvier 2017, elle entend renforcer leur représentativité et leur capacité d'action. Avec une population supérieure, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau n'est pas tenue de s'élargir. Cependant, la loi a amené de nombreux élus à s'interroger sur les structures existantes et, le cas échéant, à reconsidérer la position de leur propre commune. C'est ainsi que le Conseil Municipal du Grand-Lucé, considérant que « *le bassin lucéen était*



CAP 2020

PROJET DE TERRITOIRE

Un nouveau projet ambitieux et prudent.

d'avantage tourné vers le nord que vers le sud », a sollicité son entrée dans le Sud-Est Manceau. Ce choix a été retenu dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Madame la Préfète. D'autres communes ont ensuite rejoint la position lucéenne. Ces demandes n'ont pas été validées par le Schéma arrêté en 2015.

EN ROUTE VERS 2020

Déployé durant le mandat 2008-2014, le projet « Horizon 2014 » a permis de structurer l'action de la Communauté de Communes ces dernières années. Élaboré par les élus municipaux et communautaires, un nouveau projet intitulé « Cap 2020 » prend le relais. 5 groupes de travail ont été constitués afin de couvrir les domaines de l'action publique locale : vie économique, sociale, culturelle et sportive, environnement, santé, infrastructures... sont autant de thèmes examinés sous l'angle des besoins de la population qui ont donné naissance au nouveau projet, construit autour de quatre axes principaux :

■ Pour le vivre ensemble et le lien social

Renforcer la citoyenneté
Développer l'offre de logements locatifs
Accompagner les publics fragiles
Enrichir l'offre culturelle et de divertissement
Créer un réseau de bibliothèques et une ludothèque

■ Pour l'attractivité du territoire

Déployer un Internet de qualité
Diversifier l'action communautaire en matière d'accueil des entreprises
Développer le tourisme
Favoriser le maintien du commerce de proximité

■ Pour la santé et l'environnement

Lutter contre la désertification médicale
Optimiser la gestion des déchets
Encourager les échanges entre collectivités
Favoriser la réduction des consommations d'énergie et la transition énergétique
Accompagner la gestion des espaces naturels boisés

■ Pour les mobilités

Développer la mobilité
Réduire l'insécurité routière

SOUTENIR LES PROJETS

Situé dans le rayonnement immédiat de la métropole mancelle, en prise directe avec des infrastructures routières et autoroutières majeures, le Sud-Est Manceau est un territoire attractif pour les porteurs de projets économiques.

Pour accompagner l'installation et le développement des entreprises sur son territoire, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau veille à disposer constamment d'une offre immobilière adaptée.

Deux sites ont été identifiés pour leurs atouts et aménagés sous forme de Zones d'Aménagement Concertées :

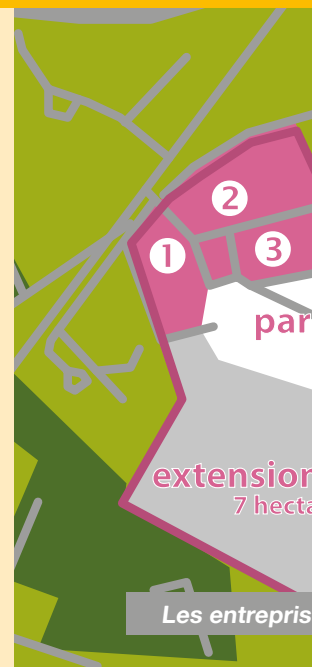
- La Chenardière à Changé en extension des zones d'activité préexistantes.
- Le Parc d'activité de La Boussardière à Parigné-l'Évêque en prise directe avec l'A28.

Cette offre foncière est assortie d'une politique d'aide à la création d'emplois et de développement durable. La première prend la forme d'un rabais sur le prix de vente des terrains en zone d'activité, proportionnel à l'engagement de l'acquéreur de créer des emplois à durée indéterminée.

La seconde est une subvention accordée à la construction de bâtiments économes en espace et énergie.

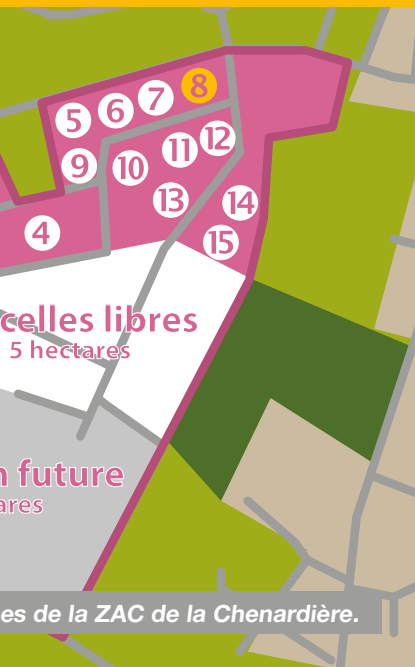
Cette politique a été renforcée en 2011 par un accompagnement financier à la création ou la reprise d'activité en association avec Initiative Sarthe. L'attribution de prêt à taux 0 % consolide les fonds propres de l'entreprise bénéficiaire, lui facilitant ainsi l'obtention de prêts bancaires.

- 1 A' Cube télécommunications
- 2 G2P - LaserPro chaudronnerie et découpe laser
- 3 Améga Signalétiques signalétique
- 4 Distri Parebrise équipements automobiles
- 5 Guzman isolation
- 6 SAS Barbe-Devaux antennes, électricité et électronique
- 7 CTC charpente et couverture
- 8 Locaux disponibles
- 9 Techni Adhésifs adhésifs, abrasifs et emballages
- 10 Sygmatel Électricité électricité, électronique et audiovisuel
- 11 Groupe Bénard grandes cuisines et blanchisserie
- 12 Jacques Denis Plateforme Service lunetterie
- 13 Dron Location location matériel sanitaire
- 14 Centre de tri postal courrier
- 15 Tout Faire Matériaux-Pigeon matériaux de construction



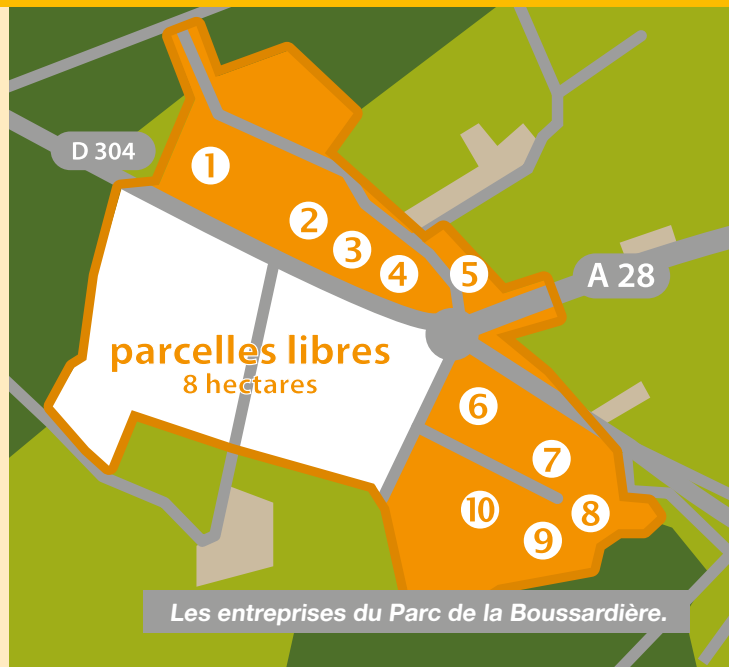
LA CHENARDIÈRE : UNE ZAC À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU MANS

Intégrée dans la zone d'activité de Changé (50 hectares), qui comprend par ailleurs les zones du Perquoi, du Dindo et des Ravalières, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Chenardière bénéficie de la proximité de la rocade du Mans. Elle s'étend sur une surface totale de 25 hectares, dont l'aménagement, débuté en 2005, a été divisé en 4 phases : Chenardière 1, 2, 3 et 4. 52% de la surface de la ZAC est déjà commercialisée (Chenardière 1 et 2) et 5 hectares (soit 20%) sont disponibles sous la forme de surfaces aménagées commercialisables en parcelles de 1800 m² minimum



- 1 Albéa Cosmetics France emballages plastiques
- 2 Circé transformateurs industriels
- 3 Sarthe Plage 72 tôlerie
- 4 Louis Couverture Bardage travaux de couverture
- 5 Clinique vétérinaire soins animaliers
- 6 Menuiseries Bourneuf menuiserie
- 7 SARL Dominique Durr charpente et couverture
- 8 Supra France appareils de massage et bien-être
- 9 Accès Direct Sixbox produits pour le bâtiment
- 10 Ateliers techniques communauté de communes

Parcelles de la ZAC de la Chenardière.

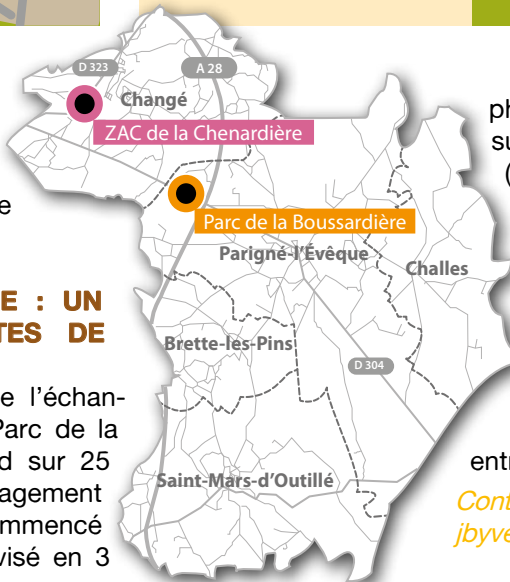


Les entreprises du Parc de la Boussardière.

(Chenardière 3). 7 hectares sont quant à eux réservés à une extension future (Chenardière 4).

LA BOUSSARDIÈRE : UN PARC AUX PORTES DE L'A28

Situé à proximité de l'échangeur de l'A 28, le Parc de la Boussardière s'étend sur 25 hectares. Son aménagement a également commencé en 2005 et s'est divisé en 3



phases : Boussardière 1, 2 et 3. 63% de la surface du Parc est déjà commercialisée (Boussardière 1 et 2) et 8 hectares (soit 27%) sont disponibles sous forme de surfaces aménagées commercialisables en parcelles de 5000 m² minimum (Boussardière 3). La Chenardière comme la Boussardière sont équipées de la fibre optique et soumises à un cahier des charges permettant l'harmonisation des abords des entreprises de ces zones.

Contact : Jean-Baptiste Yvernault - 02 43 40 07 05
jbyvernault@sudestmanceau.com

FAVORISER LES SYNERGIES

Pour dynamiser le tissu économique de son territoire et renforcer les compétences et la compétitivité de ses entreprises, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau souhaite favoriser les échanges entre les chefs d'entreprises et les accompagner dans la recherche de collaborateurs compétents.

Elle a pour cela favorisé la création d'un club d'entreprises, participe à son animation, et a créé sur la base des structures existantes un service Emploi-Formation communautaire permettant un suivi individualisé des demandeurs d'emploi.



AGOORA : METTRE EN RÉSEAU LES CHEFS D'ENTREPRISE

Créé en 2012 sous le statut d'association Loi 1901, AGOORA est un club d'entreprise réunissant une trentaine de dirigeants du Sud-Est Manceau. Ses ambitions ? Favoriser la connaissance mutuelle, accueillir les nouveaux entrepreneurs et promouvoir les activités économiques de toutes natures présentes sur le territoire. Pour ce faire, le club organise, notamment avec le partenariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des rendez-vous qui prennent la forme de visites d'entreprises, de soirées thématiques ou simplement de repas conviviaux. Le but est de faire se rapprocher les chefs d'entreprise et qu'ils travaillent ensemble. L'organisation des réunions est assurée par Jean-Baptiste Yvernault, Directeur du développement économique à la communauté de communes. À terme, les adhérents d'AGOO-



RA envisagent également des rencontres avec les autres clubs d'entreprise de Sarthe, car la synergie est essentielle pour bâtir un tissu économique fort.

ESPACE EMPLOI-FORMATION : FAVORISER L'EMPLOI LOCAL

Créé en 2012 à partir de structures locales préexistantes, l'Espace Emploi-Formation communautaire, service de proximité pour les demandeurs d'emploi, les intérimaires et les salariés, mais aussi pour les employeurs, est en contact permanent avec le tissu des entreprises locales et joue le rôle d'observatoire du marché de l'emploi. Le service diffuse des offres d'emplois quotidiennes (Pôle Emploi, PME PMI, artisans commerçants et particuliers). Il communique auprès des entrepreneurs des informations sur l'emploi, la formation, les contrats et les aides au recrutement. Les

salariés peuvent y trouver des renseignements sur la réorientation professionnelle et les dispositifs de perfectionnement et d'évolution, et les étudiants des offres d'emplois saisonniers. Il assure un suivi individuel et personnalisé qui va de l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation à l'entraînement à l'entretien de recrutement en passant par des ateliers pratiques sur les techniques de recherche d'emploi. Avec ses deux sites basés à Changé et à Parigné-l'Évêque, sa large ouverture du lundi au vendredi, l'ensemble des outils qu'il met à disposition des employeurs et des employés, l'Espace Emploi-Formation du Sud-Est Manceau est aujourd'hui devenu un interlocuteur important pour tous les partenaires de l'insertion professionnelle.

*Espace Emploi-Formation : 02 43 40 14 61
emploiformation@sudestmanceau.com*

DIVERSIFIER L'HABITAT

76 % des foyers du Sud-Est Manceau sont propriétaires de leur logement. Le parc locatif privé et public du territoire est insuffisant pour maintenir la mixité sociale et générationnelle nécessaire à un développement équilibré des communes.



Aussi, le Conseil Communautaire a-t-il décidé d'accompagner les municipalités dans leurs projets de construction de logements locatifs. Ce soutien prend généralement la forme d'une mise à disposition d'un terrain viabilisé auprès des bailleurs sociaux et d'une garantie partielle des emprunts contractés par ces derniers pour mener à bien l'opération. L'objectif est de réaliser une opération de huit logements par an.

La solidarité entre les habitants s'exprime également par la création et la gestion d'un logement « intermédiaire ». Situé à Challes, il peut accueillir des personnes résidant sur le territoire communautaire qui se verraient temporairement privées de l'usage de leur logement habituel.



UNE OFFRE LOCATIVE SANS CESSE ENRICHIE

Depuis 2004, la Communauté de Communes est compétente pour soutenir les bailleurs sociaux et ses communes membres dans la construction de logements locatifs. Après un démarrage timide, le rythme de production s'accélère.

2014 a vu se concrétiser deux opérations de huit logements respectivement à l'Herpinière à Parigné-l'Évêque et au Gué Perray à Changé. En 2015, la Communauté a accompagné Man-celle Habitation dans la réalisation de trois T4



Le lotissement du Val du Gué Carré, inauguré en décembre 2015.

et cinq T3 route d'Yvré-l'Évêque à Changé, et Sarthe Habitat a lancé les études pour la construction de deux T2 et huit T3 en 2016 à Parigné-l'Évêque.

La Communauté envisage de maintenir son effort en programmant une opération par commune sur la durée du mandat. Plusieurs projets sont déjà en cours d'étude : allée des pensées à Brette-les-Pins en partenariat avec Sarthe Habitat ; rue de la Girarderie à Changé ; au Petit Vau à Challes.

Bailleurs et collectivités portent un intérêt par-

ticulier à l'empreinte environnementale et à la performance énergétique des logements construits. Ceux-ci sont généralement équipés de chauffe-eau solaires, de radiateurs programmables et d'une réserve d'eau de pluie. Anticipant la réglementation thermique, leur isolation et la présence d'un conduit d'évacuation des fumées pour un éventuel poêle à bois permettent à leurs habitants de maîtriser leurs dépenses énergétiques. Une action qui s'inscrit donc dans deux des axes forts du nouveau projet de territoire.

VOIRIE : LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau assure l'aménagement et l'entretien des voies communales hors agglomération de son territoire. Un service a été créé au sein de la Communauté de Communes pour en assurer quotidiennement la gestion. Sous la direction d'un technicien territorial, il assure le fauchage et le débroussaillage des accotements, le rebouchage des nids de poule et la réparation des rives ainsi que l'élagage des branches d'arbres surplombant la chaussée et l'entretien de la signalisation.

Le service fait également appel à des sociétés spécialisées pour la réalisation de travaux d'entretien programmés nécessitant des matériels et compétences particulières tel que le terrassement ou la confection d'enrobés.



UNE NOUVELLE VOIE DOUCE ROUTE DE LA COINTISE

La Communauté de Communes a aménagé en 2015 une voie douce à Changé sur la route de la Cointise. Située dans le prolongement de la coulée verte, elle permet aux piétons et aux cyclistes de rejoindre le bourg en toute sécurité.

La commune de Changé développe depuis plusieurs années un réseau de voies douces afin de favoriser les déplacements non motorisés sur son territoire. Objectifs : réduire la pollution automobile et améliorer la sécurité routière. Dans cet esprit, et dans la mesure où la voie concernée,



La voie douce, un chemin sécurisé pour les piétons.

située hors agglomération, est placée sous sa responsabilité, la Communauté de Communes a financé et réalisé la voie douce. Interdite aux deux roues à moteur, d'une largeur minimale de 1,40 mètres et d'une longueur de 600 mètres environ, elle relie le quartier de la Cointise au centre-ville. Assurés par une société privée et sous la conduite directe du service communautaire de voirie, les travaux ont consisté à refermer le fossé hydraulique après pose de géotextiles, de drains et de gravillons. L'ensemble a ensuite été recouvert d'un sable semi-stabilisé qui autorise la circulation des vélos et des poussettes. À noter que ce

type de sol ne nécessite pas d'entretien lourd. Par mesure de sécurité, la séparation entre la voie douce et la route est matérialisée par des balisettes espacées d'une vingtaine de mètres. Les finitions ont été achevées au début du mois de mars avec la pose d'enrobés au niveau des entrées de propriété. Un projet rondement mené, dont le coût s'est élevé à 70 000 € TTC. À noter que la Communauté a été accompagnée par une subvention européenne de 30 000 € (fonds Leader via le Pays du Mans).



PROMOUVOIR LE LIEN SOCIAL

Réussir à mener de front son travail, l'éducation de ses enfants et les tâches quotidiennes n'est pas chose facile. La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau apporte son aide aux parents pour qu'ils parviennent à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle en développant différents modes de garde adaptés à l'âge des enfants.

L'objectif est d'élargir l'offre de services et de la rendre accessible à l'ensemble des familles du Sud-Est Manceau. Cette accessibilité a été facilitée par une tarification tenant compte des revenus, une simplification des démarches d'inscription et une prise en charge complète des enfants incluant transport et restauration pour les activités de loisirs. Pour cela, la Communauté s'est appuyée sur les compétences et le professionnalisme du centre socioculturel François Rabelais de Changé qui s'est vu confier la gestion des deux multi-accueils du territoire (une quarantaine de places destinées aux enfants de 0 à 3 ans) et l'organisation d'activités de loisirs diversifiées pour les 3 – 17 ans, les mercredis et lors des vacances scolaires. Un point d'accueil jeunes permanent à Changé complète le dispositif.



ÉTÉ D'ÉVASION POUR PETITS ET GRANDS

Depuis 2008, date de la prise de compétence Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes confie au centre François Rabelais la conception et l'animation du programme d'activités proposées tout au long de l'année. L'été en constitue bien sûr l'un des moments les plus forts.

Issus des cinq communes du territoire, environ 700 enfants de 3 à 11 ans se sont inscrits aux activités de l'été 2015. Ils ont pu profiter d'ateliers longs (projets sportifs, culturels ou



Le camp « mini-chefs » a eu beaucoup de succès !

techniques programmés sur plusieurs jours) qui leur ont permis de s'initier à différentes pratiques, de grands jeux originaux conçus sur la base de scénarios attractifs, de sorties sur des sites locaux et d'interventions de spécialistes extérieurs.

Goûters, apéritifs dînatoires, barbecues et spectacles, des rendez-vous familles ont par ailleurs été proposés aux parents pour aller à la rencontre des animateurs dans un esprit festif et convivial. Enfin, mini-camps thématiques et séjours ont offert des temps de découverte

privilegiés.

Pour les plus grands, âgés de 11 à 17 ans, le menu n'a pas été moins copieux avec de nombreuses animations et stages (football, création de jeux vidéo, hip-hop, chantier graff...), des sorties ludiques, des camps et des mini-séjours (notamment en bord de mer pour s'initier au surf). De quoi passer un été riche en sensations et en émotions.

*Centre François Rabelais : 02 43 40 13 04
accueil@lerabelais.org*

LA MUSIQUE POUR TOUS



En transférant à la Communauté de Communes la mission de gérer l'enseignement musical sur le territoire intercommunal, les élus ont affirmé la volonté de pérenniser et d'étoffer l'offre d'enseignement existante. L'ambition est de :

- Développer la pratique musicale sur le territoire notamment en invitant à la découverte des instruments les moins pratiqués et en favorisant les pratiques collectives.
- Intervenir en milieu scolaire sur l'ensemble des communes.
- Soutenir les associations de musiciens amateurs.
- Permettre la diffusion du savoir faire de l'école et sa représentation auprès du public.

La mise en œuvre de ce projet a conduit à la création d'une école de musique unique. Depuis le 1^{er} juillet 2013, les trois écoles du Sud-Est Manceau ne forment plus qu'un seul établissement placé sous la responsabilité de la Communauté de Communes. Il mutualise les compétences et les savoir-faire de l'ensemble des personnels qui travaillaient précédemment dans les trois écoles municipales, et continuera à s'appuyer sur ces trois sites d'enseignement.



LA MUSIQUE S'INVITE SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Dans sa logique constante de rendre la musique accessible à un public toujours plus élargi, l'École communautaire de musique intervient sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), et ce pour le plus grand plaisir des enfants. Les interventions de l'École de musique en milieu scolaire existent depuis longtemps déjà. En effet, trois des enseignants de l'École communautaire sont diplômés, c'est-à-dire titulaires du diplôme universitaire de musicien intervenant, et conduisent chaque semaine des séances dans les classes de Brette-les-Pins, Challes et Parigné-l'Évêque. Toutefois, lorsque l'École de musique intervient sur le temps péris-



Découverte des percussions.

colaire, les objectifs sont assez différents. Même si les activités organisées durant les TAP répondent au Projet Éducatif de Territoire élaboré par les cinq communes du Sud-Est Manceau, elles n'ont pas vocation à véhiculer des apprentissages. L'objectif premier est la découverte. Alors qu'en classe, les enfants peuvent être amenés à construire des projets avec leur professeur et l'enseignant d'initiation en vue d'un spectacle, lors des TAP il s'agit uniquement de les initier au plaisir du contact avec l'instrument. Une approche donc complémentaire de l'enseignement scolaire, qui ne demande pas d'acquisition de bases musicales mais simplement une envie de la part des enfants.

Au cours de l'année, les élèves de Changé et de

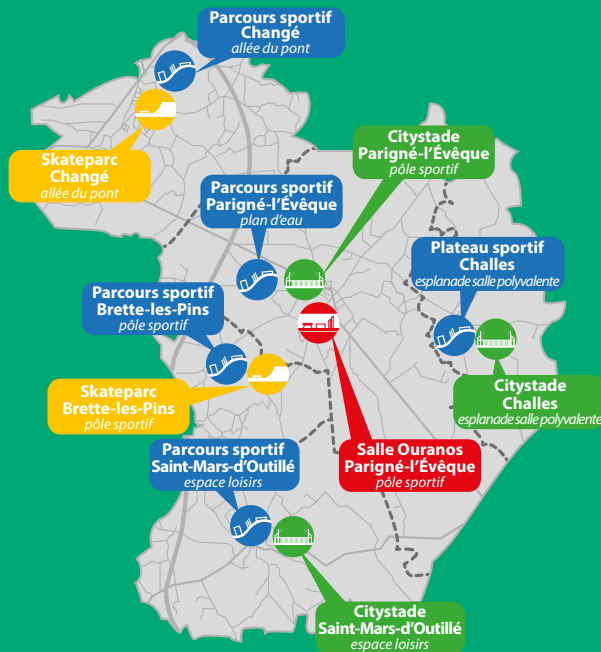
Brette-les-Pins ont eu l'occasion de s'essayer aux percussions africaines, au violon et à l'alto, ceux de Parigné-l'Évêque au trombone. Vents, cordes, cuivres, percussions, l'éventail des familles d'instruments proposés est large. Ils sont en métal, en peau, en bois, ont des sons, des formes et des couleurs multiples, se jouent en soufflant, tapant, pinçant, frottant... De quoi éveiller non seulement l'ouïe mais aussi la vue et le toucher des enfants, car la musique est pour beaucoup affaire de sensations. L'École n'a pas fini de se réinventer pour amener la musique dans tous les foyers !

*École communautaire de musique : 02 43 40 05 82
ecoledemusique@sudestmanceau.com*

SOUTENIR L'EFFORT D'ÉQUIPEMENT

Au côté des communes la Communauté s'attache à rendre la pratique sportive accessible à tous. S'appuyant sur un schéma directeur arrêté en 2012, elle se voit confier la réalisation d'équipements structurants pour le territoire à l'image de la salle spécialisée en gymnastique « Ouranos », ainsi que le rééquilibrage de l'offre d'équipements de plein air de proximité destinés à une pratique non encadrée.

Après la réalisation de trois CityStades et un Skate-Park en 2013, l'aménagement d'un parcours sportif sur chacune des cinq communes membres complète l'offre en 2014. La construction d'une salle d'arts martiaux à Changé est programmée pour 2015 / 2016.



BIENTÔT UN DOJO

Janvier 2016 marquera le début des travaux de construction du dojo communautaire, dans le prolongement du gymnase de l'Auneau à Changé. 2015 a permis de définir le besoin en collaboration avec toutes les associations d'arts martiaux du territoire et d'en arrêter le financement. Prévu par le schéma directeur des équipements culturels et sportifs adopté par la Communauté de Communes en 2012, le projet de dojo communautaire a été élaboré afin de répondre à un double objectif : d'une part fournir aux associations de sports de combat un espace adapté à leurs besoins et leurs effectifs ; d'autre part être en capacité d'accueillir des manifestations d'arts martiaux ouvertes au public.

Afin de rationaliser les coûts de cet ambitieux projet, les élus communautaires ont opté pour une co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Changé, désireuse de construire une nouvelle



L'intérieur du futur dojo imaginé par le cabinet A2A.

salle de tennis de table municipale. Ainsi, les deux équipements seront réunis au sein du même bâtiment. Ce choix a déjà permis à la commune comme à la Communauté d'effectuer des économies sur la phase d'étude et permettra d'en réaliser d'autres sur les travaux.

C'est Sébastien Jeanmeure, responsable des services techniques de Changé, qui supervise le chantier, tandis qu'Anthony Bolival, coordonnateur des services à la personne, suit le dossier pour la Communauté de Communes. Au terme de la procédure de consultation, le cabinet manceau A2A a été retenu pour donner corps à ce double équipement. Les travaux de gros œuvre débiteront en janvier 2016 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'hiver, puis le chantier portera sur l'aménagement intérieur. Le bâtiment devrait être opérationnel en décembre 2016.

Au final, le dojo s'étendra sur 639 m². Il comptera une grande salle équipée de deux surfaces de

combat et de gradins pouvant accueillir jusqu'à cent personnes, deux vestiaires, un bureau et un espace de convivialité qui pourra, grâce à une cloison mobile, être commun avec celui de la salle de tennis de table. Il sera utilisé par de multiples associations : le club intercommunal de judo-jujitsu de Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé, mais aussi les clubs municipaux de taekwondo, aikido, karaté et tai-chi-chuan, qui pourront y organiser toutes sortes de compétitions.

Et pour permettre à tous leurs adhérents de bénéficier d'un lieu d'entraînement proche de leur domicile, la Communauté de Communes apportera également une aide financière à la commune de Parigné-l'Évêque pour la construction d'une salle d'arts martiaux municipale. Les sports de combat ont de beaux jours devant eux en Sud-Est Manceau.

RÉDUISONS NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE

La Communauté de Communes assure en totalité la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » à savoir la collecte et le tri, la gestion d'un réseau de déchetteries, le traitement et la valorisation des déchets des cinq communes membres, depuis 1997.

Une recherche continue de l'amélioration des performances (maîtrise des coûts, optimisation des collectes et du tri, réduction des déchets produits) a permis d'améliorer au fil des ans la qualité et les résultats du service.

- La collecte hebdomadaire des ordures ménagères et la collecte à la quinzaine des emballages ménagers recyclables sont assurées en porte à porte par une société prestataire.

- Le tri et le conditionnement des emballages ménagers recyclables est assuré par le centre « Valorpole » du Mans. La Communauté de Communes a participé au groupement de commande initié par Le Mans Métropole qui a permis la création de cet équipement par un groupement d'entreprises.

- Le service environnement de la Communauté de Communes assure la surveillance et l'entretien des quatre déchetteries et deux plateformes de déchets verts du territoire.

- La valorisation et le traitement des différentes catégories de déchets sont confiés à des entreprises spécialisées. Depuis 2013, les déchets ultimes sont de nouveau incinérés à l'usine de traitement du Mans. Ils contribuent ainsi à produire de l'électricité ainsi que de la chaleur pour le réseau de chauffage urbain.



LA PRÉVENTION DÉCHETS EN ACTION

Réduire les déchets ménagers de 7% à l'échelle du Pays du Mans entre 2010 et 2015 était l'objectif du Programme Local de Prévention des Déchets. Un pari réussi à l'échelle de ce territoire où une baisse de 9,5% a été constatée. Pour ce faire, 11 leviers d'action ont été déterminés afin de sensibiliser les particuliers et les institutions à la prévention et à la gestion des déchets. En Sud-Est Mancelle, les communes et la Communauté ont ainsi proposé en partenariat avec le Pays du Mans de multiples activités : animations auprès des scolaires, ateliers et expositions thématiques à destination du grand public, opérations de développement du compostage... Les participants ont pu par exemple apprendre à faire leurs produits ménagers ou cuisiner les restes de leurs frigos. Par ailleurs, les institutions et associations sud-est mancelles n'ont pas été en reste avec la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage dans les restaurants scolaires ou la réalisation de gobelets lavables.

Le nouveau plan de prévention, lancé cette année, poursuit les démarches initiées dans le programme précédent tout en déployant de nouvelles actions



Quoi de mieux qu'un jeu en pleine nature pour appréhender la protection de la biodiversité ?

vers un autre public : les professionnels. Une réflexion avec les entreprises et la Chambre de Commerce et d'Industrie va être menée afin de déterminer les synergies et mutualisations possibles. Par ailleurs, les élus de la commission Environnement du Sud-Est Manceau envisagent de nouvelles pistes comme le recyclage spécifique du mobilier en déchetterie, celui de la totalité des emballages plastiques ou l'optimisation des coûts et services liés au traitement des déchets. Avec un nouvel objectif : moins 10% de déchets en ordures ménagères et en déchetterie d'ici 2020 (sur la base des tonnages de 2010).

NOUVELLE FORMULE POUR LES JOURS VERTS

L'éducation à l'environnement fait partie des domaines d'actions prioritaires de la Communauté. Dans ce contexte, ont été lancés en 2006 les Jours Verts. L'idée était d'accueillir les classes du Sud-Est Manceau du CE2 au CM2 pendant une demi-journée à l'Hôtel Communautaire pour des ateliers ludiques avec un thème conducteur chaque année : l'eau, les déchets, l'énergie ou la biodiversité. Afin de donner un nouveau souffle à cette manifestation, la Communauté de Communes a revu son format en

conservant les caractéristiques qui en font chaque année un moment très apprécié des enfants.

Désormais, les Jours Verts ont lieu sur une journée entière et se déroulent en extérieur à Brette-les-Pins. Répartis en équipes, les élèves doivent effectuer un parcours jalonné de 6 étapes à l'aide d'une tablette numérique. À chaque étape, un animateur leur propose un atelier pour observer et discuter d'un thème lié à l'environnement, et un défi qui leur permet de gagner les coordonnées GPS de l'arrêt suivant. Aux enfants d'utiliser la tablette comme une boussole afin de s'orienter sur la carte virtuelle jusqu'à ce point. À la clé en fin de parcours : un cadeau éco-responsable pour chacun.

Compostage, tri des déchets, récupération de l'eau de pluie, énergies renouvelables, chaîne alimentaire... Nombreuses sont les notions abordées au cours des ateliers-défis. Les 4 thèmes principaux, marque de fabrique des Jours Verts, sont donc toujours au cœur de l'événement, mais ils sont désormais associés au sein de la même journée pour mieux faire comprendre aux enfants l'interconnexion qui les lie autour d'un enjeu commun : la protection de la planète.

LES FINANCES

Le budget de l'année 2015 est le premier voté par l'assemblée communautaire issue des élections de mars 2014.

Dans un contexte économique et social difficile, accompagné de la réduction des dotations de l'État aux collectivités locales, des orientations budgétaires ont été construites après un travail prospectif sur les 5 prochaines années.

Il en ressort que la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau connaîtra une diminution de ses fonds propres par rapport au mandat précédent.

Néanmoins, elle devrait conserver des marges de manœuvre intéressantes car la situation financière est saine et l'endettement plus que raisonnable. Avec une dette qui ne devrait pas dépasser 40€ par habitant à l'horizon 2018, contre 200€ en moyenne nationale pour les communautés de taille comparable, le Sud-Est Manceau reste un territoire dynamique.

En 2015, les principaux investissements concernent l'étude et une partie des travaux de la salle communautaire d'arts martiaux à Changé, l'acquisition du terrain et la réalisation des études de maîtrise d'œuvre des nouveaux locaux de l'École de musique à Parigné-l'Évêque, la construction de logements à Parigné-l'Évêque et l'aménagement de voies douces à Brette-les-Pins et Changé, le tout à pression fiscale constante.

POUR

100€

DÉPENSES

EN

2015

 = **22,21€**
sport et culture

 = **21,40 €**
environnement

 = **12,60 €**
travaux de voirie

 = **11,80 €**
versement aux communes

 = **10,52 €**
enfance jeunesse

 = **06,66 €**
moyens généraux

 = **06,20 €**
action économique

 = **05,20 €**
logement locatif

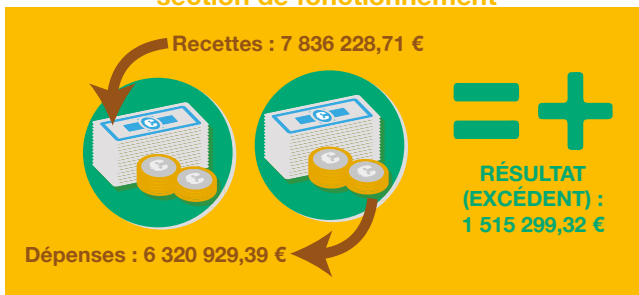
 = **02,04 €**
bâtiments communautaires

 = **01,08 €**
technologies

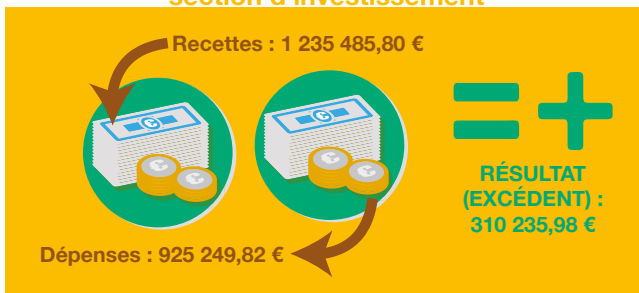
 = **00,29 €**
accueil des gens du voyage

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015

section de fonctionnement



section d'investissement



reste à réaliser



Besoin de financement
de la section
d'investissement :
302 827,91 €



RÉSULTAT GLOBAL
DE LA CLÔTURE :
1 515 299,32
+310 235,98
-613 063,89
= 1 212 471,41 €



LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

Due par les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle, elle se compose de :

- la contribution foncière économique dont le taux, unique sur le territoire, est fixé annuellement par le Conseil : 24,43 % en 2015.
- la cotisation sur la valeur ajoutée au taux unique national de 1,5 %.

LA TAXE D'HABITATION

Elle est payée par la personne habitant le logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Son produit est partagé entre la commune sur laquelle le bâtiment est construit et la Communauté de Communes.

Le taux d'imposition communautaire est de 10,20% en 2015.

LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

Elle est réclamée aux propriétaires de terrains non bâtis, principalement les agriculteurs. Son produit est partagé entre la commune où se trouvent les parcelles et la Communauté de Communes.

Le taux d'imposition communautaire est de 1,79% en 2015.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est due par les usagers du service de la collecte et de traitement des déchets (9,40% en 2015). Elle sert exclusivement à financer le bon fonctionnement du service.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est versée par l'Etat pour aider au développement de la coopération intercommunale et venir en compensation de pertes de produits fiscaux induites par des réformes des impôts locaux.

LES SUBVENTIONS

Les subventions sont issues d'autres institutions publiques, notamment la Région des Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Sarthe. À travers le Pays du Mans, le Nouveau Contrat Régional (NCR) permet de recueillir des subventions sur certains projets.

L'EMPRUNT

L'emprunt est une manière d'organiser la solidarité financière entre les générations. Les investissements lourds et importants sont ainsi supportés de manière équitable entre ceux qui en bénéficient aujourd'hui et ceux qui en bénéficieront demain.

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est en quelque sorte l'épargne de la Communauté de Communes. Il provient de la différence positive entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de la collectivité qui peut ainsi être utilisée pour investir.

TEMPS FORTS : 2015 en images



Mini-opéra donné par les élèves de l'École de musique.



Fête du Relais Petite Enfance communautaire.



Stage BFA organisé pour les animatrices des temps périscolaires.



Journée d'échanges sur le « zéro phyto » entre communes et Communauté.



Éco-atelier pour apprendre à préserver l'environnement.



10^e édition du Fil Rouge communautaire du Téléthon.

Article 1^{er} - En application des articles L 5214.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de Brette-Les-Pins, Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outille une communauté de communes qui prend la dénomination de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD EST DU PAYS MANCEAU.

Article 2 - En application de l'article L 5214.16 et L 5214.23.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble des communes adhèrent à la totalité des compétences définies ci-dessous :

COMPETENCES REQUISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5214.23.1

A. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Schéma de cohérence territoriale : pour l'exercice de cette compétence la Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte
- Aménagement rural
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire; l'aménagement et l'équipement de celles-ci pourront être confiés à un aménageur dans le cadre de contrats d'aménagement
- Mise en place et gestion du système d'information géographique (SIG)
- Aide technique à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols
- Charte intercommunale de développement
- Elaboration d'une politique communautaire d'aménagement et de développement dans le cadre d'un Pays au sens de la loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable n°99-533 du 25 juin 1999 et participation aux actions conduites par celui-ci. Pour cette compétence, la communauté de communes adhérera à un syndicat mixte.

Les zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire correspondent aux ZAC qui :

- ont une vocation exclusivement économique;
- ont une dominante économique mais comprennent également une partie logement.

Nota : les PLU et la délivrance des permis de construire et documents d'urbanisme restent de la compétence des communes.

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire.
- Etude et mise en œuvre d'opérations de

restructuration de l'artisanat et du commerce (O.R.A.C.). Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes pourra adhérer à un autre EPCI.

- Actions de développement économique. Les zones d'activités d'intérêt communautaire correspondent à l'ensemble des zones existantes ou futures. Au titre des actions de développement économique, la Communauté de communes assurera :

- * La réalisation des opérations d'aménagement.

- Les acquisitions foncières.
- Les opérations d'aménagement.

- * La gestion des zones économiques.

- * La recherche des financements.

- * La prospection et l'accueil.

- * La promotion et la communication.

- * La fonction observatoire économique.

- * La mise en œuvre au sein des zones d'activités d'intérêt communautaire d'une politique d'aides à l'immobilier d'entreprise, notamment par la création de bâtiments d'accueil et de pépinières d'entreprises.

- Actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle :

- * Création et gestion d'un service « emploi-formation professionnelle » : accueil, information, accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou de formation.

- * Mise en place d'actions et d'animations en faveur de l'orientation professionnelle et de l'emploi ; partenariat avec les acteurs institutionnels de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle.

- * Participation à la Mission Locale de l'agglomération mancelle (ou toute autre structure s'y substituant).

- Soutien aux projets de préservation et de valorisation du patrimoine forestier d'exception que constitue le massif de Bercé ; dans ce cadre, participation aux actions contribuant :

- * A une gestion multifonctionnelle et durable du patrimoine naturel et culturel,

- * A la politique d'accueil du public, d'éducation à l'environnement, ainsi qu'aux études et aux opérations de communication qui y sont liées.

C. ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

La communauté de communes pourra être prestataire de services auprès d'autres collectivités afin de permettre à leurs habitants d'utiliser les déchetteries communautaires.

D. POLITIQUE DU LOGEMENT

- Politique du logement social d'intérêt communautaire, actions en faveur du logement des personnes défavorisées. La politique du logement social d'intérêt communautaire correspond :

- * A la construction, l'aménagement l'entretien et la gestion des logements « intermédiaires ». Sont qualifiés d'intermédiaires des logements meublés destinés à accueillir temporairement des personnes résidants sur le territoire communautaire qui se voient soudainement privées de l'usage de leur logement habituel.

- * A l'aide aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs individuels dans la limite de 8 logements aidés par opération et par commune.

- * Aux actions en faveur d'une requalification des logements du parc privé. A ce titre, la communauté de communes pourra participer à une O.P.A.H. ou une O.R.A.H. dans ce cadre, elle pourra adhérer à une autre EPCI.

E. CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- Aides à la coordination entre les communes pour des prêts, des achats et entretien de matériel ;

- Création, aménagement et entretien des voies communales d'intérêt communautaire. Les voies communales correspondent au domaine public routier des communes membres et comprennent outre la chaussée, l'ensemble des dépendances. Sont d'intérêt communautaire toutes les sections de voies communales situées hors agglomération, ainsi que les voies nécessaires à la desserte des équipements communautaires où qu'elles se situent. La desserte des équipements communautaires pourra nécessiter des travaux sur le domaine public de l'Etat ou d'une autre collectivité territoriale. La Communauté de communes interviendra alors dans le cadre d'une opération sous mandat nécessitant l'élaboration d'une convention.

AUTRES COMPETENCES

F. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- L'animation de la salle spécialisée en gymnastique « Ouranos », incluant le transport des personnes vers l'équipement.

- Action de coordination d'une manifestation

culturelle et d'une manifestation sportive par an.
NB : Les équipements culturels d'intérêt communautaire sont une salle de spectacle à créer sur le territoire communautaire. Les bâtiments accueillant les écoles de musique sur les communes de Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outille ainsi que tout nouvel équipement spécifique à l'enseignement musical. Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont la salle spécialisée de gymnastique « Ouranos » à Parigné-l'Évêque, le skate parc de Changé, 3 espaces multisports de plein air (city stade) à Challes, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outille, un skate parc à Brette-les-Pins, un parcours sportif de plein air sur chacune des communes membres, une salle de pratique des arts martiaux et sports de combat (dojo) à créer sur la commune de Changé.

Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire sont les équipements nouveaux à caractère unique.

G. ASSAINISSEMENT

- Cartes d'assainissement des communes
- Etude d'exploitation des réseaux d'assainissement
- Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement restant de compétence communale.

H. TRANSPORTS

Etude sur les transports intercommunaux.

I. NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Gestion et animation d'un Cybercentre : pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de communes pourra adhérer à un Syndicat mixte
- Intranet communautaire.

J. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

• Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de communes pourra adhérer à un Syndicat mixte ayant pour vocation la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

K. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

- Actions en faveur de la promotion et du développement des différents modes de garde de la petite enfance (0-3 ans) :
 - Information et orientation des familles, mise en réseau des modes de gardes disponibles sur le territoire, coordination des acteurs et mise en

place d'une cohérence éducative, notamment par la création et la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants.

- Construction, aménagement, entretien, des équipements d'accueil collectif des enfants avant leur scolarisation en maternelle et gestion de ces établissements.
- Soutien à l'accueil des enfants à domicile et animation d'un réseau d'assistantes maternelles à l'échelle communautaire.
- Actions en faveur de l'enfance (3-11 ans) et de la jeunesse (12-18 ans) dans le cadre du temps libre :
 - Collaboration à l'élaboration d'un projet social,
 - Financement d'une mission d'animation globale et de pilotage sur le territoire communautaire,
 - Organisation d'activités éducatives et de loisirs incluant le transport des personnes vers les lieux d'activités.

L. ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

- Participation aux structures et instances locales de coordination gérontologique.

M. ENVIRONNEMENT

- Actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable incluant le transport des scolaires vers les lieux d'animations.

N. ENSEIGNEMENT MUSICAL

- Créer une école intercommunale de musique.
- Soutenir matériellement et/ou financièrement les associations de musiciens pratiquant des activités musicales en accord avec le projet pédagogique de l'école communautaire de musique.
- Mener une politique de développement de l'enseignement musical sur le temps scolaire en accord avec les projets d'écoles préélémentaires et élémentaires.

O. ÉTABLISSEMENT ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES.

Article 3 - Le siège de la Communauté de communes est fixé au 12 rue des Ecoles BP 15 72250 PARIGNE L'EVEQUE. Des réunions pourront se tenir dans les autres communes adhérentes.

Articles 4 - La Communauté de communes est instituée pour une durée illimitée (article L5214.4

du Code Général des Collectivités Territoriales).

Article 5 - Le Conseil de la Communauté de communes est composé de 31 membres selon le mode de répartition suivant :

- BRETTE LES PINS : 4 sièges.
- CHALLES : 3 sièges.
- CHANGE : 11 sièges.
- PARIGNE L'EVEQUE : 9 sièges.
- SAINT MARS D'OUTILLE : 4 sièges.

Article 6 - Le Conseil de communauté élit en son sein un bureau composé du Président et de deux membres par commune. Il comprendra les Vice-présidents dont le nombre sera déterminé librement par l'organe délibérant dans les limites fixées par le code général des collectivités territoriales.

Article 7 - Les conditions financières et patrimoniales ainsi que les affectations éventuelles de personnel nécessaire à l'exercice des compétences transférées seront arrêtées par le Conseil communautaire au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Les ressources de la Communauté de communes sont :

- Concours financiers de l'Etat.
- Revenu des biens meubles ou immeubles.
- Sommes perçues en échange d'un service rendu.
- Subvention de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe.
- Produits des dons et legs, organismes sociaux, consulaires et de contractualisations.
- Produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
- Fiscalité propre sur la taxe professionnelle.
- Produit des emprunts.

Article 8 - La Communauté de communes peut adhérer à un Syndicat mixte, par simple délibération du Conseil communautaire prise à la majorité absolue des suffrages exprimés, en vue de lui confier l'exercice d'une ou de plusieurs compétences.

Article 9 - Un règlement intérieur sera établi par le Conseil communautaire.

Article 10 - Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils municipaux décidant de la création de la Communauté de communes.

Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
rue des Écoles - BP 15
72250 Parigné-l'Évêque
tél : 02 43 40 09 98 / fax : 02 43 40 18 76
courriel : communaute.communes@sudestmanceau.com

<http://www.cc-sudestmanceau.fr>

Bilan annuel édité par la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau.

Directrice de la publication : Martine Renaut.

Rédaction : Direction Générale des Services et Service Communication de la Communauté de Communes.

Maquette : Jean-Christophe Jouanneau.

Mise en page : Cécile Hervé-Boscolo.

Photos : Communauté de Communes, Architecte A2A.

Illustrations : Cécile Hervé-Boscolo, DR.

Impression : Compo72, Le Mans - Tirage : 175 exemplaires.

Imprimé avec des encres végétales et sur papier écologique issu de la gestion durable de la forêt (PEFC).